



Loyer à payer même si pas de propriétaire ?

Par **nicolas007**, le **21/07/2011** à **21:20**

Bonjour,rnrnJe suis actuellement locataire chez l'habitant et mon propriétaire a décidé de déménager en acceptant que je reste logé chez lui. L'état des lieux a été fait et aucun problème n'est à signaler. Il va bien déménager et le nouveau propriétaire va emménager deux semaines plus tard sans que personne pendant ce temps n'occupe les lieux de la maison sauf moi et le fils du propriétaire déménageant. Je voulais donc savoir s'il m'est obligatoire de payer mon loyer pendant ces deux semaines ou aucun propriétaire ne sera officiellement déclaré. Il est évident que cette situation est délicate mais je tenais à avoir votre avis sur la question. N'hésitez pas à me demander des infos supplémentaires si vous en jugez bon. Je tiens juste à ajouter que je n'ai aucun lien familial avec l'un ou l'autre propriétaire.rnrnMerci

Par **mimi493**, le **21/07/2011** à **22:55**

Il y a forcément un propriétaire, peu importe qui habite là.

Par **cocotte1003**, le **22/07/2011** à **03:08**

Bonjour, lorsque vous signez une vente, le transfert de propriété est immédiat. Votre nouveau propriétaire ne va pas tarder à se faire connaître et bien sur il faudra lui payer le loyer à partir de la date de jouissance. N'oubliez pas de lui demander une quittance lors de votre paiement, la situation sera ainsi claire. Rassurez vous votre situation n'a rien de délicat, cordialement